

Conseil de l'enseignement postsecondaire

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

Référence(s) : *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* - Articles 11(e) et 12(c)

Autorité d'approbation : Secrétaire du Conseil

Personne-ressource : Directeur, Élaboration et Analyse des politiques

Approbation de la politique originale : 3 mars 2003 (collèges)

2 décembre 2003 (universités)

Modification : s/o

I. But

Le but du présent document est de présenter, dans un format normalisé, la méthode établie pour la collecte des données sur le taux de persévérance aux études collégiales et universitaires.

II. Politique

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire continue de suivre la méthode utilisée pour les indicateurs de persévérance aux études ci-jointe.

III. Historique

La méthode utilisée pour les indicateurs de persévérance aux études a été établie par un comité dirigé par des membres du CEP et comprenant des agents principaux de la statistique des universités et des collèges publics. Ce comité a commencé à siéger en 2002 et a terminé ses travaux en 2003. L'information pilote provient de la cohorte universitaire 1998 - 1999 et collégiale 2000 - 2001. Depuis lors, des données sont recueillies chaque année et sont publiées dans le Recueil de statistiques.

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

Le présent document présente une méthode élaborée par le Conseil de l'enseignement postsecondaire (Conseil) et les universités et collèges publics du Manitoba qui permettra aux établissements de générer des indicateurs afin de satisfaire aux exigences du Conseil et pour des raisons internes propres aux établissements.

Principes

- Les indicateurs établis pour le cadre conceptuel des indicateurs de l'enseignement postsecondaire ne sont pas destinés à être utilisés pour le calcul des niveaux de financement.
- Les définitions et les méthodes utilisées pour les indicateurs des collèges peuvent être différentes de celles utilisées pour les indicateurs des universités car il y a des différences entre les deux types d'établissements. La comparaison entre les collèges et les universités pourrait s'avérer inadéquate.
- Des données pluriannuelles seront élaborées aux fins d'analyse des tendances.
- L'analyse et l'interprétation seront effectuées en partenariat avec les collèges et les universités. On s'attend à ce que l'analyse comparative et les comparaisons à d'autres instances constituent une partie importante de cette analyse.

Limites

La section suivante donne un aperçu des limites générales et aidera les établissements et le Conseil de l'enseignement postsecondaire à analyser et interpréter les données. On s'attend à ce que cette section de la méthode soit dynamique et qu'elle continue à être revue à mesure que de nouvelles limites seront repérées, rectifiées ou mieux évaluées.

D'autres limites peuvent être déterminées pour des indicateurs spécifiques dans les parties de ce document qui s'appliquent à l'indicateur en question. Dans tous les cas, ces limites exigent que les établissements d'enseignement postsecondaire participent à l'interprétation et à l'analyse des données. Cela contribuerait à assurer une meilleure compréhension des données.

- Le mandat de chaque établissement d'enseignement postsecondaire du Manitoba est différent, faisant en sorte que les établissements offrent différents types de programmes. Par exemple, l'Université du Manitoba offre un grand nombre de programmes de formation professionnelle dont les coûts sont élevés. Le CUN offre des programmes de rattrapage scolaire et des programmes communautaires.

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

- Les universités et les collèges peuvent modifier les exigences ou la durée d'un programme. Cela aura un effet significatif sur l'analyse des tendances et sur les comparaisons. Par exemple, 1998 - 1999 est la première année où l'Université du Manitoba a offert un programme d'éducation postbaccalauréat de deux ans, et c'est également l'année où l'Université de Winnipeg a offert le programme d'éducation complet de cinq ans pour la première fois. Les établissements doivent indiquer les changements de ce genre sous forme de notes dans leurs tableaux, et on doit en tenir compte dans les analyses.

Protocole général d'utilisation des données

Le Conseil, les collèges et les universités ont convenu d'un protocole général d'utilisation des données qui s'applique aux données de l'indicateur que les collèges et les universités ont fournies au Conseil.

1. Le but des indicateurs de l'enseignement postsecondaire est de produire les données qui permettront la communication des renseignements sur le progrès réalisé en vue d'atteindre les objectifs de la politique du gouvernement en matière d'enseignement postsecondaire au Manitoba. Les indicateurs ne sont pas destinés à servir d'outil d'évaluation des collèges ou des universités.
2. Les établissements reconnaissent que bien que le Conseil puisse déterminer le format de communication des renseignements, il est tenu de respecter les décisions du gouvernement en matière de politique et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
3. Dans la mesure où la politique du gouvernement le permet, le Conseil doit publier les données, mais uniquement les chiffres globaux de tous les collèges et toutes les universités.
4. Les données que les établissements fournissent au Conseil comprennent les données distinctes de chaque établissement participant avec des identificateurs afin que le Conseil puisse mener des analyses appropriées. Les données de chaque collège ou université seront communiquées à tous les collèges et à toutes les universités afin de permettre une meilleure analyse des établissements et une évaluation continue de la méthode d'indicateur.
5. Les classements ne devraient pas être utilisés par les établissements à des fins de promotion, de recrutement ou de toute autre distribution au public. Cependant, les résultats globaux des collèges ou des universités et les résultats respectifs de chaque établissement peuvent être utilisés.

Méthode utilisée pour les indicateurs de persévérance aux études universitaires

5 mars 2003

Cette partie détermine une méthode pour suivre comment la politique publique des établissements d'enseignement secondaire influe sur les résultats des étudiants dans tous les programmes et tous les établissements.

Les résultats des étudiants peuvent être mesurés au moyen d'une multitude d'indicateurs. Les indicateurs principaux sont le taux d'obtention du diplôme, d'attrition et de persévérance aux études de chaque cohorte d'étudiants qui entre dans un programme. Ces trois indicateurs sont pris en compte par la méthode suivante :

Limites

En plus des limites générales présentées dans l'introduction du présent document, les limites additionnelles spécifiques à chaque indicateur suivantes sont également prévues.

- Il n'existe actuellement aucun système national ou provincial pour suivre les transferts d'étudiants d'un établissement à un autre ou d'une province à une autre. Afin de disposer de meilleurs renseignements, les universités manitobaines ont fait un sondage auprès d'un échantillon représentatif d'étudiants qui ont changé d'établissement avant l'obtention du diplôme pour réaliser une estimation du nombre d'étudiants qui ont effectué un transfert. Cette estimation permet d'ajuster les résultats de l'attrition afin d'avoir une meilleure connaissance de la réussite des élèves au Manitoba. Cette méthode continuera d'être utilisée jusqu'à ce que les systèmes de suivi en cours d'élaboration soient disponibles pour suivre les étudiants qui changent d'établissement.
- Pour des raisons pratiques, les étudiants qui ont commencé un programme sont suivis sur une période déterminée, soit de cinq et sept ans pour les programmes universitaires. Étant donné la nature des programmes d'enseignement coopératif, les étudiants inscrits à ces programmes sont suivis pendant six et huit ans. Les étudiants qui font plus de sept ou huit ans dans ces programmes peuvent obtenir leur diplôme plus tard et peuvent avoir pris volontairement ou involontairement une pause dans leurs études.
- Certaines universités offrent des programmes conjoints, tels que les programmes de soins infirmiers offerts conjointement par des collèges et l'Université du Manitoba ou les programmes de communication conjoints offerts par le Red River College et l'Université de Winnipeg. Pour certains raisons, certains programmes peuvent ne pas avoir de diplômés.

Définitions :

- Une cohorte comprend les étudiants admis pour la première fois en première année dans un programme à entrée directe ou non, aux sessions d'été, d'automne et d'hiver d'une année universitaire donnée. La cohorte 1998 - 1999 comprendrait tous les étudiants entrant à l'université aux sessions d'été 1998, d'automne 1998 et d'hiver 1999.
- Seuls les programmes de premier cycle seront pris en considération.
- Seuls les étudiants inscrits à temps plein seront pris en considération. Un étudiant à temps plein est un étudiant qui suit 60 % ou plus d'une charge de cours complète du programme dans lequel il est inscrit (définition utilisée par le CEP). Un étudiant à temps partiel est un étudiant qui suit moins de 60 % d'une charge de cours complète du programme dans lequel il est inscrit (définition utilisée par le CEP).
- Un étudiant inscrit est un étudiant qui est inscrit dans un programme aux dates fixées pour la communication de rapport de session tel que l'exige le Recueil de statistiques du CEP.
- Seuls les programmes à crédits subventionnés par le CEP sont pris en considération. Les programmes non crédités d'éducation permanente et les programmes menant à un grade non-subventionnés seront inclus.
- Données à présenter par catégories comprenant :
 - Diplômés : Les étudiants qui terminent un programme et qui reçoivent un grade (baccalauréat, diplôme ou certificat)
 - Étudiants poursuivant leurs études : Les étudiants inscrits dans le programme et qui n'ont pas encore terminé ou obtenu leur grade
 - Transférés ailleurs : Les étudiants qui quittent l'université pour fréquenter un autre établissement d'enseignement postsecondaire
 - Déperdition : Les élèves qui quittent le programme sans terminer les études ou obtenir le grade
 - Non admissibles à poursuivre : Échecs

Les trois premières catégories seront présentées et regroupées en un sous-total de « réussite scolaire » pour établir une comparaison positive avec « Abandons » et de « Non admissibles à poursuivre. »

Exigences en matière de communication des renseignements

- La première cohorte pour laquelle il faut une communication des renseignements est celle de mai 1998 à avril 2003 (c.-à-d. les diplômés de mai 2003).

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

- Les données seront communiquées au CEP sous la forme précisée ailleurs dans le présent document au plus tard le 30 juin de chaque année.
- Les renseignements relatifs aux cinq catégories de rapport seront communiqués après la première (1^{ère}) année, la cinquième (5^e) année et la septième (7^e) année de fonctionnement du programme. Les renseignements concernant les étudiants des programmes d'enseignement coopératif doivent être présentés à part en utilisant les mêmes définitions que celles fournies plus haut. Cependant, les résultats des élèves des programmes d'enseignement coopératifs doivent être communiqués après la première année, la sixième (6^e) année et la huitième (8^e) année en tenant compte du fait que les stages de ces étudiants peuvent prolonger la durée de leurs programmes.
- Les données se diviseront en trois catégories principales pour la communication des renseignements au public :
 - Premiers programmes d'études : Programmes qui exigent un diplôme d'études secondaires du Manitoba ou son équivalent (tels que les programmes des arts et sciences où les étudiants entrent directement; pour l'Université du Manitoba, ce seraient des programmes tels que Université 1, génie, école des arts, etc.). Ces programmes sont appelés « Premiers programmes d'études. »
 - Deuxièmes programmes d'études : Programme qui exigent des études universitaires comme un des critères d'admission (tels que les programmes de formation professionnelle). Tous les étudiants à temps plein qui entrent dans ces programmes seront considérés comme étant des « première fois, premières admissions au programme. » Ces programmes sont appelés « Deuxièmes programmes d'études. »
 - Programmes d'enseignement coopératif : Programmes dont le travail rémunéré est une composante obligatoire. Les étudiants de ces programmes ne seront pas inclus dans d'autres catégories. Les données des étudiants seront communiquées après la première année, la sixième (6^e) année et la huitième (8^e) année du programme afin de tenir compte du temps que le travail ajoute au programme.
- Les données seront fournies électroniquement en format Excel de Microsoft Office.
- Les données comprendront la cohorte entrante (N) et le nombre d'étudiants de chaque catégorie pour les années indiquées. Cela permettra de combiner les données afin d'inscrire un chiffre unique pour chaque année et chaque catégorie; la donnée inscrite pour chaque année est cumulative.
- Trois tableaux de ce type seront produits pour chaque établissement pour présenter les premiers programmes d'études, les deuxièmes programmes d'études et les programmes d'enseignement coopératif (en ayant à l'esprit les différentes années du suivi pour les programmes d'enseignement coopératif).

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX
ÉTUDES

Exemple de tableau des rapports

Statut des étudiants qui entrent aux programmes universitaires en 19XX après 5
ou 7 ans (6 ou 8 ans pour les programmes d'enseignement coopératif)

Catégorie	Cohorte	1 ^{ère} année		5 ^{ème} année		7 ^{ème} année	
		N	%	N	%	N	%
Diplômés	--						
Étudiants poursuivant leurs études	--						
Étudiants transférés	--						
Sous-total	--						
Déperdition	--						
Non admissibles à poursuivre	--						
Total	X						

Méthode utilisée pour les indicateurs de persévérance aux études collégiales

5 mars 2003

Cette partie détermine une méthode pour suivre comment la politique publique des établissements d'enseignement postsecondaire permet d'améliorer les résultats des étudiants dans tous les programmes et tous les établissements.

Les résultats des étudiants peuvent être mesurés au moyen d'une multitude d'indicateurs. Le nombre d'étudiants qui terminent leur programme constitue un aspect important de la réussite scolaire. En élaborant des indicateurs sur l'obtention de diplôme, on peut également calculer les mesures axées sur la déperdition et la persévérance. Ces trois indicateurs sont pris en compte par la méthode suivante :

Principes

Les principes généraux et le Protocole d'utilisation des données présentés dans l'introduction s'appliquent à la méthode élaborée pour les indicateurs d'obtention de diplôme, de persévérance et de déperdition. Les autres principes sont les suivants :

- Étant donné que cette méthode est nouvelle pour les collèges du Manitoba, les collèges introduiront progressivement les indicateurs d'obtention de diplôme, de persévérance et de déperdition en commençant par l'éducation de la jeune enfance (données de mars 2003). En août 2003, les collèges feront un rapport sur tous les programmes de certificat. Les programmes de diplôme feront partie du rapport les années d'après.
- Les programmes d'anglais langue seconde (ALS) et les programmes d'apprentissage et de rattrapage scolaire sont exclus de cette méthode tout comme tous les programmes qui ne sont pas financés par le Conseil (c.-à-d. que la méthode comprend les programmes de jour réguliers, les programmes de base et les programmes de budget de base).

Limites

En plus des limites générales présentées dans l'introduction du présent document, les limites additionnelles spécifiques à chaque indicateur suivantes sont également prévues :

- Actuellement, les collèges et les universités ne peuvent pas suivre les transferts d'étudiants entre les établissements d'enseignement postsecondaire de la province. De plus, il n'existe aucun système pancanadien permettant de suivre les transferts d'étudiants d'une province à une autre. Par conséquent, ces étudiants ne peuvent être identifiés que comme « déperdition des effectifs scolaires. » Tant que ces systèmes qui permettraient de suivre les transferts d'étudiants ne sont pas mis en place, on doit, dans l'interprétation des données tenir compte du fait qu'un certain pourcentage

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

d'étudiants poursuit les études dans un autre établissement et ne sont pas, en réalité, des décrocheurs.

- L'ACC et le CUN permettent aux étudiants d'être inscrits dans un programme et de suivre des cours dans un autre programme. Cela ne concerne, cependant, qu'un petit nombre d'étudiants.
- Certains collèges offrent des programmes conjoints, tels que les programmes de soins infirmiers offerts conjointement par des collèges et l'Université du Manitoba ou les programmes de communication conjoints offerts par le Red River College et l'Université de Winnipeg. Par conséquent, pour certains programmes des collèges, il n'y aura pas de diplômés alors que pour certains programmes universitaires, le nombre d'étudiants qui poursuivent les études peut être artificiellement bas.

Définitions :

- Admis : étudiant inscrit dans un programme pour la première fois entre le 1^{er} juillet et le 30 juin (année universitaire pour les collèges).
- Un nouvel étudiant est un étudiant admis pour la première fois dans un programme d'études. Il pourrait s'agir d'un étudiant qui est déjà inscrit au collège dans un autre programme.
- La date de recensement sera la même que celle du Recueil de statistiques – 15 août de chaque.
- Les étudiants sont comptés à partir du premier jour du programme – il n'y a pas de date de retrait volontaire.
- Les étudiants qui obtiennent un transfert dans un programme, soit dans le cadre de transfert de crédits, d'ERA, ou de tout autre arrangement, sont inclus dans la cohorte de l'année de leur inscription.
- Données à présenter par catégories comprenant :
 - taux d'obtention du diplôme;
 - étudiants poursuivant leurs études;
 - déperdition;
 - autre (« non-diplômés », échecs, etc.).

Exigences en matière de communication des renseignements

- 2000 - 2001 sera la première année d'admission; cette année permettra d'évaluer un programme de diplôme de 2 ans (c.-à-d. qui se termine en 2002).

MÉTHODE UTILISÉE POUR LES INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

- Les collèges fourniront les données des programmes de diplôme en éducation de la petite enfance pour la mise à l'essai de la méthode. D'autres programmes feront partie du rapport dans les années à venir.
- Quand le rapport porte sur tous les programmes, les programmes de certificat et de diplôme seront traités séparément.
- Les collèges suivront chaque cohorte année par année et remettront les données au CEP pour les quatre années suivant la date d'admission.
- Les collèges fourniront les données le 31 mars 2003. Après mars 2003, les données seront remises au Conseil au plus tard le 31 août de chaque année.

- Les données fournies en mars 2003 pour l'éducation de la jeune enfance seront présentées de manière cumulative pour chaque année de rapport afin de permettre d'évaluer les tendances à mesure que le temps passe. Cette exigence sera évaluée en partenariat avec les collèges une fois que les données de tous les collèges seront reçues.
- Les données seront fournies électroniquement en format Excel de Microsoft Office.
- Les données comprendront la cohorte entrante (N) et le nombre d'étudiants de chaque catégorie sur quatre ans. Cela permettra de regrouper les données afin de présenter un seul chiffre pour tous les collèges dans chaque catégorie.

Exemple de tableau des rapports d'un programme

Catégorie	Cohorte (N)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Diplômés	--				
Étudiants poursuivant leurs études	--				
Déperdition	--				
Autre	--				
Total	X				